

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Monsieur le Président doit donc présenter à l'occasion du DOB 2023, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Monsieur le Président de la Communauté de communes Flandre Lys aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil communautaire.

Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Flandre Lys, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## LE DOB PERMET

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre.

## LE PRÉSENT DOCUMENT ABORDERA DONC SUCCESSIVEMENT :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
- les éléments de perspectives 2023,
- l'évolution des dépenses et du besoin de financement du budget général et des budgets annexes et budget autonome.

# CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT GENERAL

# FRANCE : LA CROISSANCE RALENTIT MAIS RESTE POSITIVE AU T3

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de 0,2% en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5% au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre 0,2% mais en repli par rapport au T2. **Les tensions sur les conditions de production** ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une **inflation élevée**. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%) **l'inflation repart à la hausse** en octobre à 6,2%. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2% en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2%).

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (FBCF) qui a accéléré pour atteindre 1,3% T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6% au T1 et 0,4% au T2. C'est principalement la FBCF des entreprises non financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5% T/T) En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0 % T/T après 0,3% au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.

Dans ce contexte incertain, **il est envisagé une récession de -0,2% au T4 en variation trimestrielle**. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5%. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

# FRANCE - UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN TENSION. CERTAINES BRANCHES INDUSTRIELLES EN DIFFICULTÉ FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE.

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans les services et 82% dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'oeuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main d'oeuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.

# FRANCE : UNE INFLATION RECORD FRAPPE LE PAYS.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%) l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%). **Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.**

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de 1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de 1,2% au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.

# FRANCE : BAISSÉ EN VOLUME DU BUDGET 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

# PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue dans le PLF 2023 est portée de **210** à **320 M€** :

- > **200 M€** sur la dotation de solidarité rurale,
- > **90 M€** sur la dotation de solidarité urbaine,
- > **30 M€** sur la dotation d'intercommunalité, avec déplafonnement pour les communautés de communes fragiles.

Grâce à cet effort inédit depuis 13 ans, la plupart des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023 si rien n'avait été fait.

# COMPENSATION

La suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est étalée sur 2 ans (2023 et 2024). Le mécanisme de compensation proposé dès 2023 repose sur la TVA avec 2020-2023 comme période de référence. Il permet une augmentation de la compensation de **19,5%** par rapport à la CVAE touchée en 2022.

- > Pour le bloc communal, sa dynamique sera répartie selon des critères économiques de taille (surface et effectifs) des entreprises.
- > Pour les départements, la dynamique sera soclée, à la demande de l'Assemblée des départements de France (ADF).
- > Pour les régions, une dotation de **107 M€** est prévue en 2023 au titre des anciens frais de gestion.

# FONDS VERT

Mise en place d'un fonds d'accélération inédit pour la transition écologique dans les territoires (fonds vert) doté de **2 Md €**.

Complémentaire aux dotations d'investissement de l'État, le fonds vert répond à un triple objectif :

- > renforcer la performance environnementale ;
- > adapter les territoires au changement climatique ;
- > améliorer le cadre de vie.

De prime abord, peu d'opérations sont éligibles.

# DES DOTATIONS EN HAUSSE

- > Augmentation de **74 %** des moyens consacrés à la dotation biodiversité au bénéfice des communes abritant des parcs naturels ou des zones Natura 2000, soit **41,7 M€** en 2023.
- > Remboursement forfaitisé des frais de garde (soit un coût budgétaire supplémentaire de **1 M€**) et maintien de la dotation élu local en cas de fusion de petites communes en communes nouvelles.
- > Poursuite du soutien à la préparation de l'avenir des collectivités, avec le maintien des dotations d'investissement (DSIL, DSID, DPV, DETR) à près de **2 M€** en 2023. Le caractère écologique des projets sera pris en compte dans l'attribution des dotations.
- > Augmentation de **20 M€** de la dotation pour les titres sécurisés en 2023 et mise en place d'un plan d'urgence : financement de nouveaux guichets et de plateformes numériques de rendez-vous.

# AUTRES MESURES D'AIDE

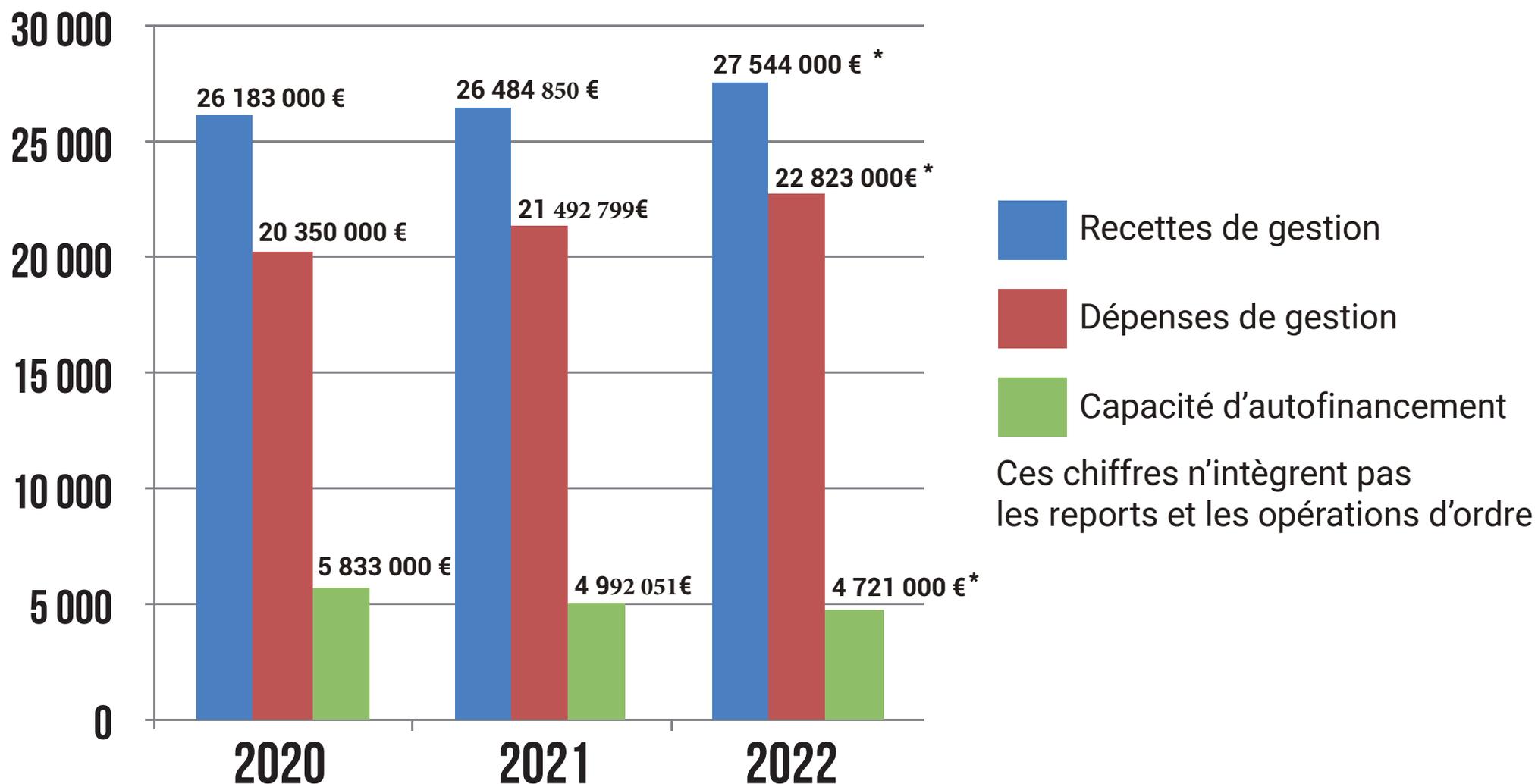
- > Pas de plafonnement de l'indexation des bases fiscales, ce qui donnera des recettes supplémentaires aux collectivités.
- > Versement additionnel de **2,1 M€** aux collectivités territoriales en octobre du fait de recettes de TVA particulièrement dynamiques.
- > Suspension pour 2 ans de la révision des bases locatives des locaux professionnels.
- > Suppression de l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement des communes vers les EPCI.
- > Refonte du périmètre des zones tendues pour la taxe sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- > Maintien à 100% de la correction de l'effort fiscal des communes.
- > Évolution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : suppression du seuil d'exclusion lié à l'effort fiscal agrégé et renforcement du dispositif de garantie de sortie sur 4 ans



# ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

# A. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET GÉNÉRAL

## CONSTITUTION DE L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)



\* Chiffres provisoires arrêtés au 15/01/2023

## B. L'ÉTAT DE LA DETTE

### PRET CAF EOLYS

La CAF a alloué à la Communauté de communes Flandre Lys en date du 4 avril 2008 un prêt à taux zéro d'un montant de 379 000 euros dans le cadre de l'aménagement d'EOLYS.

Ce prêt est remboursable en 20 annuités de 18 950 euros.

**Dernière annuité : 2029.**

Objet	EOLYS	Échéance	Capital restant du	Montant de l'échéance	Capital	Intérêt
Taux	0	05/10/2023	132 650,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
Périodicité	annuelle	05/10/2024	113 700,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
Organisme:	C.A.F.	05/01/2025	94 750,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
		05/10/2026	75 800,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
		05/10/2027	56 850,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
		05/10/2028	37 900,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
		05/10/2029	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €

## B. L'ÉTAT DE LA DETTE

### PRET CASTLE DE L'ALLOEU

Par délibération du 14 décembre 2017, a été acté le transfert d'un emprunt contracté par la commune de Laventie, dans le cadre de l'acquisition du Castel de l'Alloeu.

Ce prêt est remboursable sur 14 ans, par annuité d'un montant de 28 916.52 euros.  
**Dernière annuité : 2032. Taux 1.3%.**

Objet	Reprise emprunt Castel Laventie	Échéance	Capital restant du	Montant de l'échéance	Capital	Intérêt
<b>Taux</b>	1.3	03/01/2023	273 436,91 €	28 916,52 €	26 100,12 €	2 816,40 €
<b>Périodicité</b>	annuelle	03/01/2024	247 336,80 €	28 916,52 €	26 368,95 €	2 547,57 €
<b>Organisme:</b>	Crédit Agricole	03/01/2025	220 967,85 €	28 916,52 €	26 640,55 €	2 275,97 €
		03/01/2026	194 327,30 €	28 916,52 €	26 914,95 €	2 001,57 €
		03/01/2027	167 412,35 €	28 916,52 €	27 192,17 €	1 724,35 €
		03/01/2028	140 220,18 €	28 916,52 €	27 472,25 €	1 444,27 €
		03/01/2029	112 747,93 €	28 916,52 €	27 755,22 €	1 161,30 €
		03/01/2030	84 992,71 €	28 916,52 €	28 041,10 €	875,42 €
		03/01/2031	56 951,61 €	28 916,52 €	28 329,92 €	586,60 €
		03/01/2032	28 621,69 €	28 916,52 €	28 621,69 €	294,80 €



# ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2023

REMARQUES  
IMPORTANTES :

# 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Par délibération 2022D003, les élus ont actés les nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité communautaire, conformément à l'article L. 5211-28-4 du CGCT.

Le montant de la DSC 2023 sera arrêté par délibération lors du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

A minima, les montants de l'année 2022 seront consolidés.

# 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	2020	2021	2022	Variation 2020-2022
ESTAIRES	294 640	439 920	450 603	53%
FLEURBAIX	143 544	220 673	225 072	57%
HAVERSKERQUE	203 384	299 388	305 972	50%
LA GORGUE	109 565	169 006	169 006	54%
LAVENTIE	355 448	533 878	565 084	59%
LESTREM	113 241	173 968	173 968	54%
MERVILLE	229 834	340 062	351 850	53%
SAILLY-SUR-LA-LYS	150 343	223 105	223 105	48%
<b>TOTAL</b>	<b>1 599 999</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 464 660</b>	<b>54 %</b>

## 2 - FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire a délibéré sur plusieurs fonds de concours au cours de ces dernières années.

2014 - 2022	Crédits ouverts pour les FDC	Crédits sollicités pour les FDC	Crédits restants
Lestrem	3 778 194,00 €	2 170 694,00 €	1 606 050,00 €
Estaires	5 675 812,00 €	3 921 978,89 €	1 748 558,11 €
Fleurbaix	2 753 356,00 €	1 520 688,72 €	1 233 971,63 €
Haverskerque	1 974 807,00 €	678 085,41 €	1 270 341,92 €
La Gorgue	4 608 786,00 €	1 225 764,02 €	2 675 810,23 €
Laventie	4 981 185,00 €	1 778 053,77 €	3 193 381,23 €
Merville	7 633 220,00 €	4 392 158,21 €	2 494 361,79 €
Sailly sur la Lys	3 742 794,00 €	3 555 275,06 €	187 118,94 €
	<b>35 148 154,00 €</b>	<b>19 242 698,08 €</b>	<b>14 409 593,85 €</b>

# MA.LYS

## FOCUS SUR L'UNE DES REALISATIONS 2022



Besoin de vous déplacer en Flandre Lys ?

**Cédez à la Ma-Lys**  
Navette de transport à la demande pour les habitants de la CCFL

**MaLys** 1€ /trajet  
Un service Flandre Lys

Ouvert à tous sur l'ensemble des 8 communes du territoire !  
Premier contact et réservation par téléphone : 03 20 59 79 59

Conditions d'accès sur [www.cc-flandrelys.fr](http://www.cc-flandrelys.fr)

Flandre Lys  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# A. BUDGET PRINCIPAL



# 1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue dans le projet de loi de finances pour 2023 est portée de 210 à 320 millions d'euros :

- 200 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale
- 90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine
- 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité

Il est précisé que depuis l'année 2014, la perte de la DGF totalise plus de **1 015 790 €** pour la Communauté de communes Flandre Lys.

EXERCICES	DGF	DGF N/N-1	PERTE DE DGF CUMULÉE
*2014	2 751 201		
2015	2 439 314	-311 887	-311 887
2016	2 113 938	-325 376	-637 263
2017	1 923 304	-190 634	-827 897
2018	1 848 763	-74 541	-902 438
2019	1 814 176	-34 587	-937 025
2020	1 789 247	-24 929	-961 954
2021	1 763 271	-25 976	-987 930
2022	1 735 411	-27 860	-1 015 790

\*arrivée de la commune de Sully-sur-la-Lys au sein de la CCFL

## 2. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes dites moins favorisées.

La CCFL prend la totalité du fonds à sa charge depuis 2012.

EXERCICES	FPIC EN €
2013	328 457
2014	460 702
2015	607 324
2016	958 687
2017	1 204 366
2018	1 146 118
2019	1 158 347
2020	1 232 268
2021	1 317 410
2022	1 323 648

## 2. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Répartition du FPIC 2022 entre la CCFL et ses communes membres

CCFL	425 157,00 €
Estaires	117 073,00 €
La Gorgue	174 659,00 €
Haverskerque	21 419,00 €
Merville	253 903,00 €
Fleurbaix	46 261,00 €
Laventie	80 562,00 €
Lestrem	130 507,00 €
Sailly-sur-la-Lys	74 107,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 323 648,00 €</b>

# 3 - LA FISCALITÉ

La Communauté de communes Flandre Lys a maintenu ses taux depuis 2011 afin de ne pas augmenter le niveau d'imposition des entreprises (CFE) et des ménages (taxe d'habitation, taxes foncières), à savoir :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : **0 %**
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : **2.16 %**
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : **25.32 %**

Dans l'hypothèse où nous lèverions de la taxe foncière bâtie, voici une simulation pour un taux de 1 % :

	Année	Base	Taux	Montant
<b>Foncier Bâti</b>	2022	36084000	0,000000%	0,00 €
	2023	36084000	1,000000%	360 840,00 €

La Communauté de communes a institué sur 2018 la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) permettant à la collectivité, compétente au 1er janvier 2018, de verser les contributions à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN).

Pour 2023, le montant de cette taxe s'élèvera à **372 051 €** fiscalisés auxquels s'ajoutent **42 329 €** au titre du SAGE, obligatoirement budgétisés.

Depuis 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

**A TITRE D'INFORMATION, SONT INDIQUÉS  
CI-APRÈS LES TAUX DES EPCI ALENTOURS (ANNÉE 2022) :**

	CCFL	CABBALR		CCFI		CAPSO		MEL	
		TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL
<b>TAXE SUR LE FONCIER BATI</b>	0	4.55%	+4.55	4.00%	+4	1.44%	+1.44	0	0
<b>TAXE SUR LE FONCIER NON BATI</b>	<b>2.16%</b>	19.12%	+16.96	7.32%	+5.16	6.95%	+4.79	<b>2.09%</b>	-0.07
<b>COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>	<b>25.32%</b>	29.35%	+3.91	26.78%	+1.46	26.84%	+1.52	33.61%	+8.29

## EVOLUTION DES BASES FISCALES DEPUIS 2020

	<b>TH</b>	<b>TFB</b>	<b>TFNB</b>	<b>CFE</b>
<b>2020</b>	30 718 000	43 413 000	1 091 000	29 343 000
<b>2021</b>	0	34 490 000	1 090 000	16 683 000
<b>2022</b>	0	36 084 000	1 116 000	17 529 000
<b>2023</b>	Bases fiscales 2023, non connues à ce jour,			

# PRODUITS DE LA FISCALITÉ

## Impôts économiques

	2020	2021	2022
Cotisation foncière des entreprises	7 429 648,00 €	3 326 267,00 €	3 469 364,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 115 491,00 €	3 247 137,00 €	3 201 419,00 €
Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales	343 245,00 €	329 785,00 €	301 366,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	198 769,00 €	204 734,00 €	224 355,00 €
	<b>11 087 153,00 €</b>	<b>7 107 923,00 €</b>	<b>7 196 504,00 €</b>

# PRODUITS DE LA FISCALITÉ

<b>Autres</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Taxe d'habitation	3 566 360,00 €	60 337,00 €	54 114,00 €
Taxe sur le foncier bâti	- €	- €	- €
Taxe foncier non bâti	23 566,00 €	23 544,00 €	24 106 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	70 537,00 €	69 571,00 €	70 292,00 €
Taxe GEMAPI	298 631,00 €	330 445,00 €	307 301,00 €
Fraction TVA		3 709 674,00 €	3 818 718,00 €
FNGIR	5 215 108,00 €	5 215 108,00 €	5 215 108,00 €
Allocations compensatrices	250 397,00 €	3 326 267,00 €	3 469 364,00 €
DCRTP	2 732 511,00 €	2 732 511,00 €	2 732 511,00 €
	<b>12 157 110,00 €</b>	<b>15 467 457,00 €</b>	<b>15 691 514,00 €</b>

## 4. LA STRUCTURE ET DEPENSES DE PERSONNEL :

### LA STRUCTURE DE LA CCFL:

Au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs de la Communauté de communes se présente comme suit.

INTITULÉ DU POSTE	POSTES OUVERTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	POSTES POURVUS
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché hors classe (A)	1	1
Attaché principal (A)	1	1
Attaché territorial (A)	6	3
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (B)	3	1
Rédacteur territorial (B)	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe ( C)	4	4
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	3	2
Adjoint administratif (C)	12	7
Adjoint administratif à TNC 70% (C)	1	1

**INTITULÉ DU POSTE****FILIÈRE TECHNIQUE****POSTES OUVERTS  
AU 31 DÉCEMBRE 2022****POSTES POURVUS**

Ingénieur principal (A)

3

3

Agent de maîtrise principal (C)

2

2

Agent de maîtrise (C)

1

1

Adjoint technique principal 1ère classe (C)

2

2

Adjoint technique principal 2ème classe (C)

3

2

Adjoint technique (C)

5

4

**FILIÈRE SPORTIVE ET ANIMATION**

Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C)

1

1

**FILIÈRE MÉDICO SOCIALE**

Conseiller socio-éducatif (A)

1

1

Psychomotricienne (A)

1

1

Educateur de jeunes enfants de 1ère classe (A)

3

3

Technicien paramédical de classe supérieure (B)

0

0

**FILIÈRE CULTURELLE**

Assistants principaux de conservation du patrimoine (B)

1

1

Bibliothécaires (A)

0

0

**AUTRES CADRES D'EMPLOI**

Emploi fonctionnel de direction :

1

1

## DÉPARTS SUR 2022

- Un agent en tant que responsable de l'Urbanisme et de l'Habitat, pour mutation
- Un agent en tant qu'assistante administrative au service Environnement, pour mutation
- Un agent en tant que responsable des marchés publics, pour mutation

## ARRIVÉES SUR 2022 ET DÉBUT 2023 :

- Trois agents en tant qu'Agent technique et sécurité à l'Aéroport de Merville (prise de compétences)
- Un agent en tant Responsable de la communication (remplacement)
- Un agent en charge des marchés publics (remplacement)
- Un agent en tant que responsable de l'Urbanisme et de l'Habitat(remplacement)
- Un agent en tant qu'assistant RH (création)
- Un agent au service Environnement (remplacement)
- Un agent en tant que coordinateur du réseau de lecture publique (Prise de compétence)
- Un agent en charge de la gestion administrative du service Développement économique (création),
- Un agent en tant qu'instructeur des actes d'urbanisme (remplacement)
- Un agent en tant qu'assistant au chef de service Droits des sols et Habitat (création)
- Un agent en tant qu'agent ESI (création)
- Un agent en poste à la Maison France Service (création)
- Un agent en tant qu'assistante administrative au service Environnement (remplacement)

## POSTES À POURVOIR

- Un agent aux services techniques

Par ailleurs, la Communauté de communes emploie **19 agents** de droit privé.

La Communauté de communes est amenée également à recruter des agents contractuels non permanents notamment pour l'accueil du public dans le cadre des activités de la base nautique pendant les vacances scolaires ou encore les animations organisées sur la base Eolys.

## LES CHARGES DE PERSONNEL,

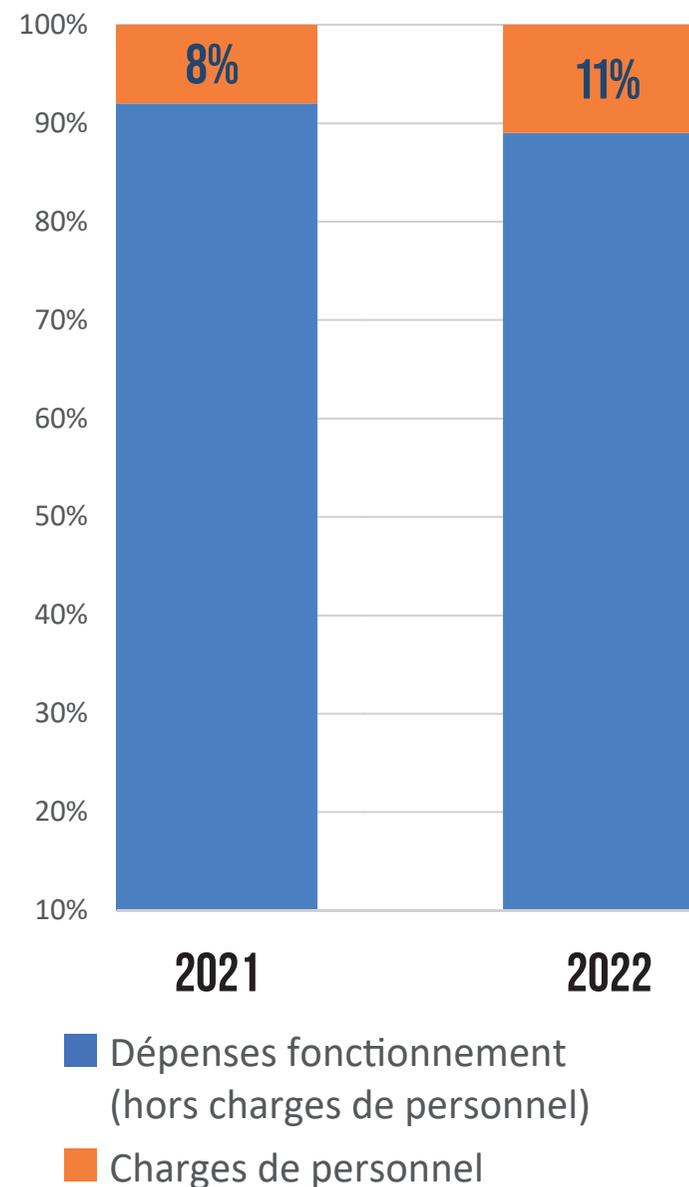
Au 31 décembre 2022 les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 2 500 266,16 € et sont réparties notamment comme suit :

Personnel extérieur *	66 143,81
Salaires	1 693 381,43
Charges	650 456,48
Autres frais de personnel (versement à plurelya, cheques dej, alloc chômage, etc)	90 284,44
	<b>2 500 266,16</b>

\*dont mises à disposition, résidence mission CLEA et missions AIREME, hors MAD d'un agent par la commune de Merville.

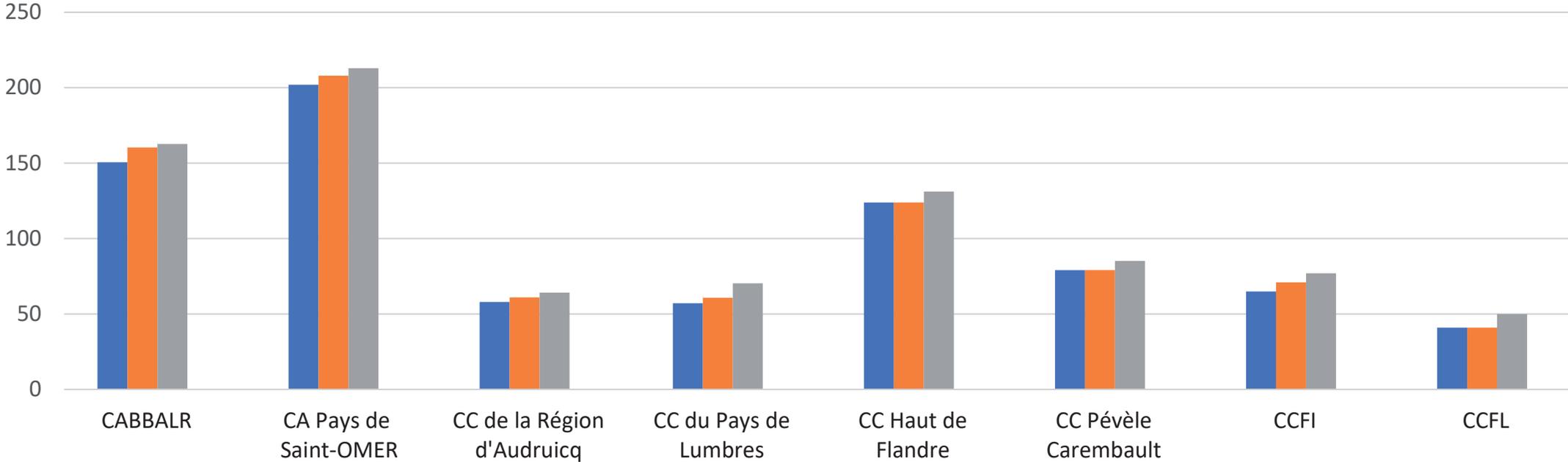
## ÉVOLUTION 2021 - 2022 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel représentent **11%** des dépenses de fonctionnement.



# CHARGES DE PERSONNEL - EN EURO/HAB

2019 2020 2021



## LES AVANTAGES

- Chèque déjeuner d'une valeur faciale de 5 euros remis à l'agent par journée de travail effective. La participation de la collectivité s'élève à 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent.
- Carte cadeau de 100 euros remise en décembre aux agents présents au 31 octobre de l'année.
- La Communauté de communes a délibéré le 31 mars 2016 en faveur de l'action sociale, dans le cadre d'une adhésion au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial auprès de l'organisme Plurelya.
- Depuis 2022, la CCFL prend en charge les frais de protection sociale de ses agents. Le montant mensuel de la participation est fixé à 40 € par agent, plafonné au montant de la cotisation.

# LE TEMPS DE TRAVAIL

Les horaires d'ouverture de la collectivité ont évolué depuis le 17 juillet 2017, avec la fermeture au public de deux après-midi par semaine.

Ainsi, depuis cette date, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17h,
- les mardi et jeudi, de 8 heures 30 à 12 heures

Par délibération n°2021D125 du 29 juin 2021, un protocole relatif à l'aménagement du temps de travail en CCFL a été instauré depuis le 1er juillet 2021.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la CCFL est désormais fixé, au choix, à **35h00** par semaine ou à **36h15** par semaine pour les agents à temps complet.

En fonction de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficient de **6,5 jours** de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Les horaires de fonctionnement des services sont fixés sur une **amplitude maximale de 8h à 17h30**.

Au sein de ces cycles hebdomadaires, les agents sont soumis à des **horaires variables et fixes**.

Par ailleurs, par délibération n°2021D124 du 29 juin 2021, la mise en place **du télétravail** a également été instauré en CCFL.

# ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Préalablement à ce rapport d'orientation budgétaire a été présenté un rapport sur l'égalité hommes-femmes qui aborde :

la situation des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et notamment :

- la répartition des effectifs par filière,
- la répartition des effectifs par niveau hiérarchique,
- le temps de travail,
- les avancements,
- les recrutements,
- la formation.

Les actions de la Communauté de communes en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

RAPPORT SUR LA SITUATION  
EN MATIÈRE  
D'ÉGALITÉ  
FEMMES/HOMMES

2022

Présenté au conseil communautaire du 24/02/2022.  
En référence au décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport  
sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**Flandre Lys**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# 5. SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL

CHIFFRES ARRÊTÉS AU 15/01/2023

<b>DÉPENSES</b>		ORDONNANCÉ	2 020	2021	2022
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			CA 2019	CA 2020	Prévisions
CHAPITRE 011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		1 051 285	944 847	1 208 636
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL		1 650 973	1 994 571	2 500 263
CHAPITRE 014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS		15 138 193	16 023 314	16 094 307
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		2 510 243	2 583 323	1 938 785
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES		3 607	3 346	*
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		692 644	1 028 410	183 528
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		919 652	1 634 353	1 081 259
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>21 966 597</b>	<b>24 212 164</b>	<b>23 006 779</b>

\* écriture comptable à passer

# RECETTES

ORDONNANCÉ		2 020	2021	2022
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		CA 2019	CA 2020	Prévisions
CHAPITRE 013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	8 194	45 391	137 795
CHAPITRE 042	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	11 596	301 553	1 965
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES	400 706	464 665	783 691
CHAPITRE 73	IMPÔTS ET TAXES	20 584 002	17 469 199	18 139 654
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 127 688	8 386 644	8 369 943
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	62 833	118 952	121 474
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	119 236	251 502	246 406
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>26 314 255</b>	<b>27 037 906</b>	<b>27 800 928</b>
CHAPITRE 002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	17 404 951	18 784 751	503 305
<b>RECETTES DE CLÔTURE</b>		<b>43 719 207</b>	<b>45 822 658*</b>	<b>28 304 234</b>

\* Virement de l'excédent de fonctionnement en investissement : 21 610 494,91 €

## 6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et afin de disposer d'une vision stratégique à moyen terme du développement du territoire, La CCFL a développé un plan pluriannuel d'investissement reprenant par axes d'actions l'ensemble des projets à mener d'ici la fin du mandat.

Ce P.P.I. est un outil de pilotage stratégique **qui a vocation à être en perpétuelle évolution** le temps du mandat en fonction de la réalité des prix et des choix politiques. Les montants qui sont indiqués représentent **des masses financières indicatives qui seront ajustées au fil de la maturation des projets.**

Sont présentées les prévisions budgétaires reprenant les principaux projets en cours de la politique d'investissement pour le territoire pour chaque thématique ainsi que les restes à réaliser.

Il est précisé que ces prévisions intègrent l'ensemble des budgets annexes de la collectivité.

### MONTANT ESTIMATIF

2023	38 543 054,80€
2024	9 686 984,20 €
2025	8 362 213,00 €
2026	8 192 213,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 784 465 €</b>

# LES AMBITIONS

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création de nouvelles zones et développement des zones d'activités existantes.
- Soutien à la création, la reprise et le développement des entreprises du territoire.
- Reconversion de la friche industrielle SAFFILIN.

## DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire Flandre Lys,
- Développement d'une offre vélo et de services adapté à l'accueil des vélos sur le territoire
- Flandre Lys et notamment à la base nautique Flandre Lys
- Création d'une connexion sécurisée pour l'ensemble des usagers entre le centre-ville de Saint-Venant et la base nautique Flandre Lys à Haverskerque
- Accompagnement des communes dans leurs projets touristiques d'intérêt communautaire

## MODERNISATION DE LA CCFL

## DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME\_ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE L'AÉRODROME

- Réaménagement ambitieux de la base de loisirs Eolys
- Création d'un campus d'excellence de l'aéronautique
- Remise en conformité de l'infrastructure existante

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement d'infrastructures vélo sur l'ensemble du territoire
- Développement de l'offre mobilité.
- Dispositifs d'aides à la rénovation énergétique
- Verdissement du territoire

## SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

- Accompagnement et soutien financier des communes
- Soutien à la production de logements à loyer modéré,
- Politique de gestion et d'entretien de la voirie.

# B. PRÉVISIONS BUDGETAIRES LIEES AUX PROJETS EN COURS



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Z.A. MOULIN MADAME	2 333 100,00 €	2 333 100,00 €		
Z.A. DE LA MAURIANNE	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €		
ZA MADELEINE II	36 000,00 €	36 000,00 €		
CRÉATION DE LA ZA PACAUX II	927 000,00 €	927 000,00 €		
Z.A. LAVENTIE BACQUEROT	235 368,00 €	235 368,00 €		
ZONE PARADIS II	79 863,00 €	79 863,00 €		
Z.A. DE LA RIVIÈRE D'OR	301 473,00 €	301 473,00 €		
ZA GRAISSIÈRES	307 044,00 €	307 044,00 €		
ZA BOIS II	36 000,00 €	36 000,00 €		
ENTRETIEN PÉPINIÈRE	98 460,00 €	98 460,00 €		
RECONVERSION DU SITE SAFFILIN	2 063 676,00 €	738 904,80 €	1 324 771,20 €	

# Z.A. MOULIN MADAME

ZA de 4,4ha

Vocation de la Zone : activité légère

20€/m<sup>2</sup> pour des artisans et petite industrie

30€/m<sup>2</sup> pour du tertiaire

- Etudes environnementales : 2022
- Date de disponibilité : début 2024

Budget prévisionnel : **2 333 100 €**





# ZA MADELEINE II

## ZA de 6ha

A côté de la Pépinière d'entreprises

Parcelles qui doivent faire l'objet d'une modification au PLU de La Gorgue pour basculer en économique

La CCFL est déjà propriétaire de la totalité de la ZA

Planning prévisionnel : dispo mi 2025

Budget prévisionnel : **36 000 €**



# CRÉATION DE LA ZA PACAUX II

## Zone 1 de 10ha

Extension des Pacaux

Parcelles bord à piste réservées à l'activité aéronautique

Disponibilité: fin 2023

Budget prévisionnel d'aménagement: **747 000€**



# ZA. LAVENTIE BACQUEROT

ZA de 4ha

Proximité de la route du grand Chemin

Vocation de la zone : artisanale légère

Compensation foncière en cours pour 2,1ha

Disponibilité : 2025/2026

Budget prévisionnel : **235 368€**



# ZONE PARADIS II

## ZA de 10ha

- À 5km de Roquette
- Sur la route de contournement direction Béthune
- Aura un accès direct à la zone de loisirs Eolys

Classée zone humide projet d'aménagement de ZA abandonné.

Volonté de développer des panneaux photovoltaïques

Budget prévisionnel : **79 863 €**



# Z.A. DE LA RIVIÈRE D'OR

**ZA de 5ha**

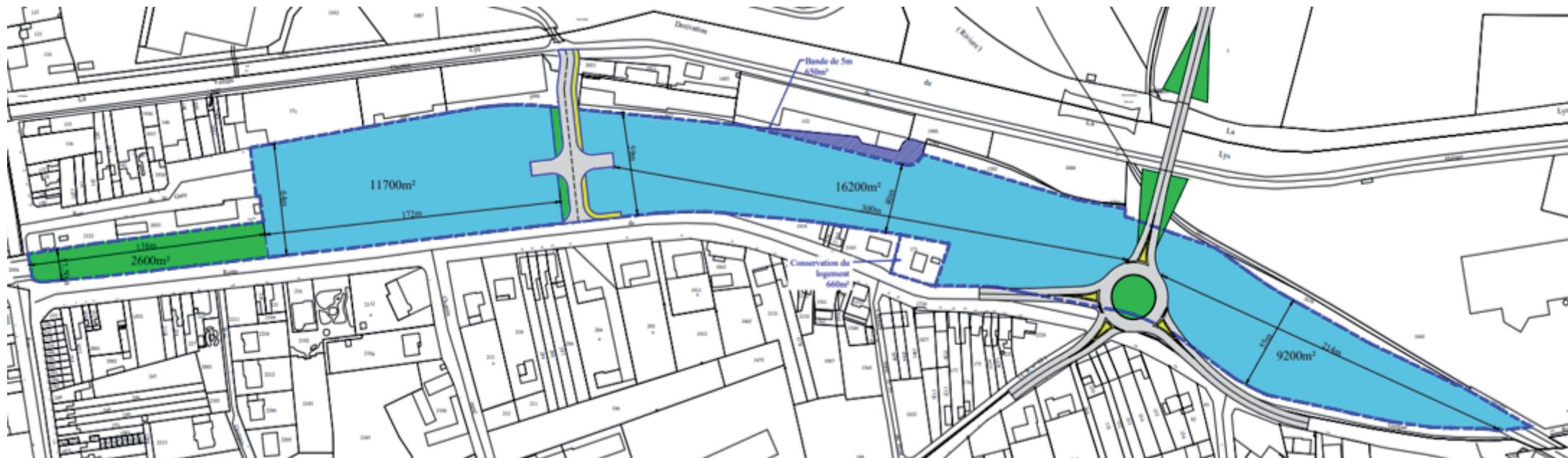
- Bordure de Lys
- Raccordement à la route périphérique vers Béthune

Vocation de la zone: déchèterie particuliers et professionnels + extension Brasserie du Pays Flamand + implantation nouvel Aldi

Etudes environnementales : 2022

Date de disponibilité : de suite

Budget prévisionnel d'aménagement : **301 473 €**



# ZA GRAISSIÈRES

## ZA de 5ha

• Proximité Roquette

4990m<sup>2</sup> encore disponible avec une potentielle division parcellaire et aménagement de la voirie et des réseaux pour proposer du foncier plus petit.

6871 m<sup>2</sup> restent à acquérir, négociations en cours.

Budget prévisionnel : **307 044 €**



# ZA DU BOIS II

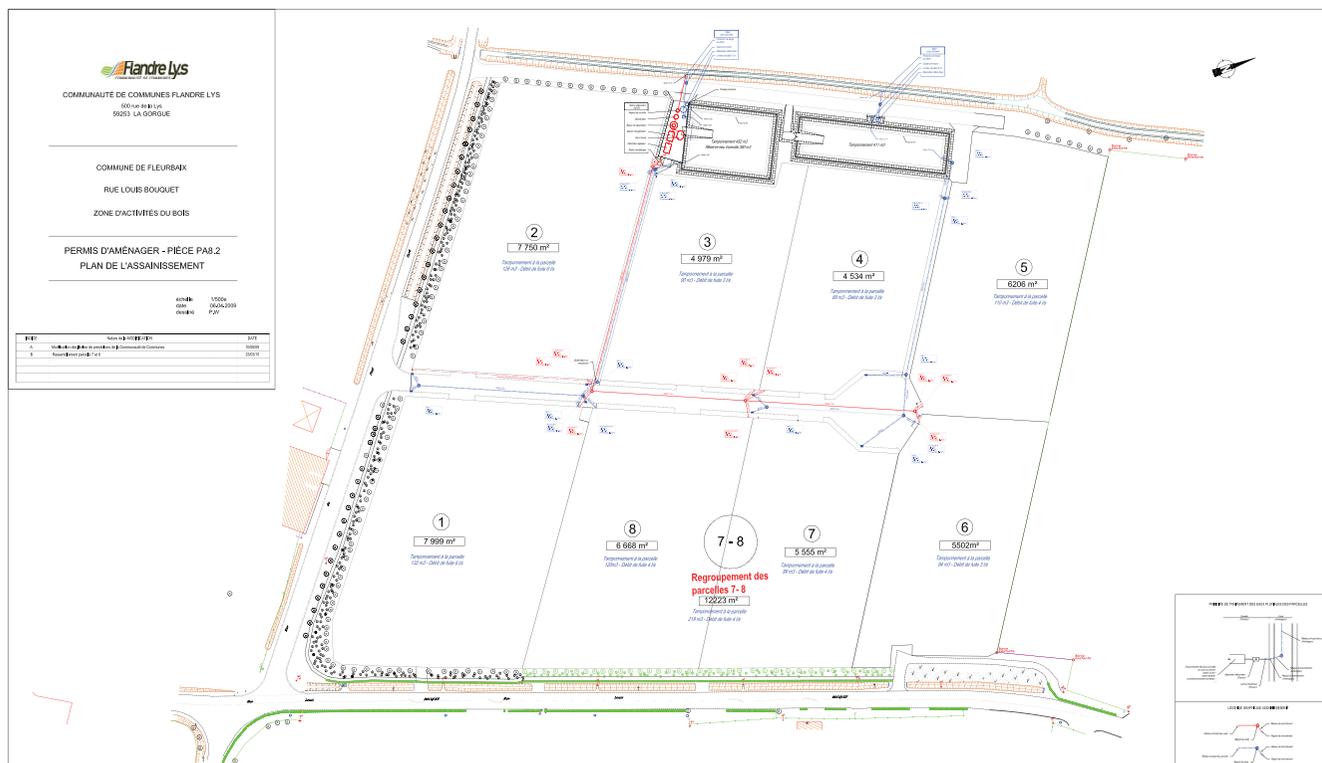
ZA de 6ha

• Proximité A25

ZA complète

Remise en état de la réserve incendie

Budget prévisionnel : **36 000 €**



# RECONVERSION DU SITE SAFFILIN

Saffilin est une friche industrielle sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.

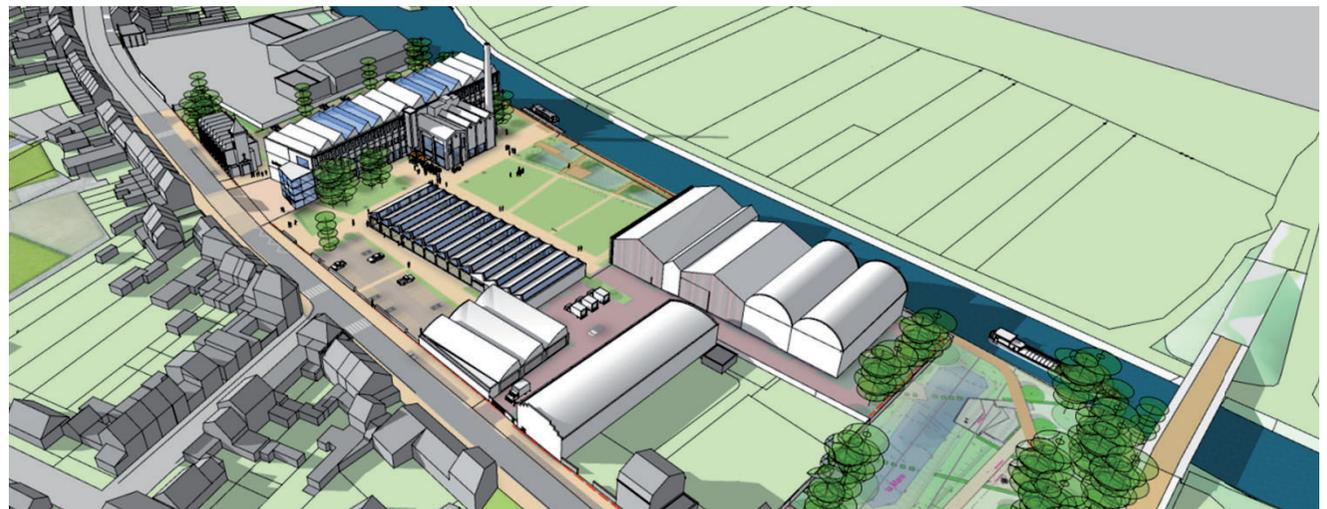
La CCFL a conventionné avec l'EPF pour la dépollution et la démolition partielle du site. La convention signée entre les 2 parties prévoit un montant prévisionnel de cession à hauteur de 1 467 007€. Le planning prévoit une fin des travaux janvier 2024 avec une cession entre janvier et mars 2024.

La CCFL doit prévoir un confortement de la toiture du bâtiment principal en 2023 et les études de montage opérationnel avec la CCI.

- Courant 2023: confortement toiture bâtiment principal + études montage opérationnel + 20 à 30% de la réfection des toitures des hangars et de l'aménagement de l'hôtel d'entreprises
- Janv-mars 2024 : acquisition de la friche à l'EPF
- Avril - mai 2024: réhabilitation de la friche par la CCFL
- Fin des travaux de réhabilitation prévue en 2025/2026

Budget 2023 : **738 904.80€TTC**

Budget prévisionnel : **2 063 676 €**



# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
PASSERELLE DE L'ÉCLUSE	495 000,00 €	495 000,00 €			
ZONE DE STATIONNEMENT CYCLISTE RANDO HVK	291 500,00 €	291 500,00 €			
BLOC SANITAIRE + LOCAL VÉLO DES ÉCOLOGES	124 440,00 €	124 440,00 €			
MAISON ÉCLUSIÈRE	547 800,00 €	547 800,00 €			
STATION DE RELEVAGE EU-PORT	72 000,00 €	72 000,00 €			
MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS DU PORT	180 790,00 €	180 790,00 €			
DRAGAGE DU PORT DE PLAISANCE	121 800,00 €	121 800,00 €			
ENTRETIEN DE LA LYS NAVIGABLE	350 000,00 €	350 000,00 €			
FONDS DE CONCOURS TOURISME	2 905 000,00 €	878 386,00 €	675 538,00 €	675 538,00 €	675 538,00 €

# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

## AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA LYS

Installation d'une passerelle de franchissement de la Lys entre St Venant et Haverskerque à hauteur de l'écluse, permettant une traversée sécurisée des piétons et des cyclos et une fluidité d'accès aux services et loisirs entre la base nautique et le centre de St Venant.

- Budget prévisionnel: **495 000 €**



## AMÉNAGEMENT D'UN PARKING POUR L'ACCUEIL DES RANDONNEURS PÉDESTRES ET À VÉLO À HAVERSKERQUE

Aménagement d'un parking de 32 places à hauteur de l'église d'Haverskerque pour accès à plusieurs itinéraires de randonnée sur Haverskerque et pour accès aux itinéraires de la Véloroute de la Lys et du réseau points nœuds vallée de la Lys Monts de Flandre

- Budget prévisionnel: **291 500 €**

## BLOC SANITAIRE + LOCAL VÉLO DES ÉCOLOGES

Installation de blocs sanitaires dédiés aux écolodges Flandre Lys avec coin vaisselle et local vélo sécurisé. Ces installations seront créées sur mesure sur pilotis par une terrasse connectée à la terrasse des écolodges.

- Budget prévisionnel: **124 440 €**

# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

## RÉHABILITATION DE LA MAISON ÉCLUSIÈRE

Réhabilitation de la maison éclusière d'haverskerque en lieu de service, location et stockage de vélos, point d'info touristique, aire de jeux pour les enfants, ensemble de table de pique-nique

- Budget prévisionnel: **547 800 €**

## STATION DE RELEVAGE EU-PORT

Aménagement d'une borne de relevage des eaux grises et noires à destination des bateaux du port de plaisance mais aussi pour les plaisanciers en escale.

- Budget prévisionnel: **72 000 €**

## DRAGAGE DU PORT DE PLAISANCE

- Budget prévisionnel : **121 800 €**

## ENTRETIEN DE LA LYS NAVIGABLE

- Budget prévisionnel : **350 000 €**

## FONDS DE CONCOURS TOURISME

Enveloppe de 400 000 € maxi par commune représentant 50% des dépenses d'investissement d'un projet touristique d'intérêt communautaire sous maîtrise d'ouvrage communale et déduction faite des autres subventions.

- Budget prévisionnel : **2 905 000 €**
- Budget 2023 : **878 386 €**

# DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
RÉNOVATION/EXTENSION EOLYS	3 432 962,00 €	3 432 962,00 €			
CONSTRUCTION PRÉAU EOLYS	748 975€	748 975€			
REMISE EN CONFORMITÉ DE L'AÉRODROME	935 000,00 €	205 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
CAMPUS AÉRONAUTIQUE	9 518 875,00 €	9 518 875,00 €			
CRÉATION DE HANGARS BASE SUD	1 221 965,00 €	1 221 965,00 €			
RÉNOVATION BÂTIMENT HÉLICE	82 800,00 €	82 800,00 €			

# DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME

## RÉNOVATION/EXTENSION EOLYS

- Poursuite du projet débuté en 2022.
- Budget prévisionnel : **3 432 962 €**

## CONSTRUCTION D'UN PRÉAU EOLYS

- Budget prévisionnel: **748 975 €**

## CAMPUS D'EXCELLENCE AÉRONAUTIQUE

- Budget 2023 : **205 000 €**
- Budget prévisionnel : **935 000 €**

## CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE PILOTAGE EPAG-NG

- Budget 2023 : **9 518 875 €**

## CRÉATION DE HANGARS BASE SUD

Création d'un hangar d'une surface proche de 1000m<sup>2</sup> pour le remisage d'aéronefs dans l'alignement des hangars existants le long de L2

- Budget 2023 : **1 221 964 €**
- 

## RÉNOVATION BÂTIMENT HÉLICE

- Budget prévisionnel : **82 800 €**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
PROGRAMME DE MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
VÉLO ROUTE DE LA LYS	1 119 720,00 €	1 119 720,00 €			
SCHEMA DIRECTEUR VÉLO	3 650 400,00 €	1 155 000,00 €	831 800,00 €	831 800,00 €	831 800,00 €
DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE	50 000,00 €	50 000,00 €			
CRÉATION D'AIRES DE CO VOITURAGE	210 000,00 €	210 000,00 €			
VERDISSEMENT FLOTTE DE VÉHICULES	600 000,00 €	600 000,00 €			
AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENT PRIVÉS	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AIDE À LA RÉNOVATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	2 400 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
RÉNOVATION ÉCLAIRAGE	52 800 €	52 800 €			
PRODUCTION ÉNERGIE SOLAIRE	539 280,00 €	539 280,00 €			

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## PROGRAMME DE MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Afin d'élargir l'offre des composteurs, et pour proposer des modèles plus écologiques, trois volumes de composteurs en bois sont proposés à la vente depuis la délibération du 18 février 2021.

En 2021, 170 composteurs ont été attribués. Ce qui représente une hausse de **115%** par rapport à 2020.

- Budget prévisionnel: **50 000 €**

## SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

Budget prévisionnel : **3 650 400 €**

- Aménagements cyclables

Rue du moulin à Haverskerque

Rue Bouquet à Fleurbaix

Chemin de halage de Lestrem

Budget 2023 : **1 155 000 €**

## VÉLO ROUTE DE LA LYS

Reprise des études du tronçon Merville Brasserie du Pays Flamand jusqu'au pont de la Lys à La Gorgue suite à modification du tracé et aménagement du tronçon entre le pont de la Lys et le pont d'Estaires à La Gorgue

- Budget prévisionnel: **1 119 720 €**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5 bornes déployées en 2023

- Budget prévisionnel: **50 000€**

## CRÉATION D'AIRES DE CO-VOITURAGE

Création de 2 aires de co-voiturage de proximité

- Budget prévisionnel: **210 000 €**

## RENOUVELLEMENT FLOTTE DE VÉHICULES

Remplacement et verdissement de la flotte de véhicules

- Budget prévisionnel: **600 000 €**

## AIDE À LA RÉNOVATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

- Budget 2023: **600 000 €**

- Budget prévisionnel: **2 400 000 €**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

- Budget 2023: **150 000 €**
- Budget prévisionnel: **600 000 €**

## REMPLACEMENT LANTERNES D'ÉCLAIRAGE

- Budget prévisionnel: **52 800 €**

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SIÈGE CCFL - PRODUCTION ÉNERGIE SOLAIRE

- Budget prévisionnel: **539 280 €**

# SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT ESTIMATIF</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENTS	20 619 500,00 €	5 154 875,00 €	5 154 875,00 €	5 154 875,00 €	5 154 875,00 €
FONDS DE CONCOURS CULTURE	800 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
AIDES À L'ACCESSION LOGEMENT	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
AIDE À LA PRODUCTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	1 200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	3 289 475,00 €	3 289 475,00 €			

# SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

## FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENTS

- Budget 2023 : **5 145 875 €**
- Budget prévisionnel: **20 619 500 €**

## FONDS DE CONCOURS CULTURE

- Budget 2023 : **200 000 €**
- Budget prévisionnel: **800 000 €**

## AIDES À L'ACCESSION LOGEMENT

- Budget 2023 : **100 000 €**
- Budget prévisionnel: **400 000 €**

## AIDE À LA PRODUCTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

- Budget 2023 : **300 000 €**
- Budget prévisionnel: **1 200 000 €**

## ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Programmation 2023 dans le cadre de la maintenance pluriannuelle des voiries de la CCFL à hauteur de 10% du patrimoine

- Budget prévisionnel : **3 147 670 €**
- Travaux de réparations ponctuels des voiries
- Budget prévisionnel : **141 805 €**

# MODERNISATION DE LA CCFL

## OPERATION

	MONTANT ESTIMATIF	2023
MATÉRIELS DE FESTIVITÉS - MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES	126 000,00 €	126 000,00 €
AMÉNAGEMENTS CCFL	86 500,00 €	86 500,00 €
MODERNISATION MULTIMÉDIA DES SALLES CCFL	175 900,00 €	175 900,00 €

# MODERNISATION DE LA CCFL

## MATÉRIELS DE FESTIVITÉS - MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES

- Budget prévisionnel: **126 000 €**

## AMÉNAGEMENTS CCFL

Accessibilité et gestion de l'image en façade

- Budget prévisionnel : **60 600 €**
- Création d'un bureau administratif - Atelier Technique
- Budget prévisionnel : **25 900 €**

## MODERNISATION MULTIMÉDIA DES SALLES CCFL

- Budget prévisionnel : **175 900 €**

# **B. BUDGET GÉNÉRAL DE LA CCFL : RESTES À RÉALISER 2022.**



# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

## LES RECETTES

		RAR 2020 - 2021	BP	Dépenses mandatées	Crédits reportés
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>691 558,32 €</b>	<b>3 119 607,00 €</b>	<b>12 740,00 €</b>	<b>3 782 114,32 €</b>
1321	Etat et établissements nationaux	12 740,00 €	1 130 138,00 €	12 740,00 €	1 054 879,00 €
1322	Régions	208 818,32 €	1 555 000,00 €	0,00 €	1 936 090,32 €
1323	Départements	400 000,00 €	366 145,00 €	0,00 €	721 145,00 €
1328	Autres	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

## LES DÉPENSES

		RAR 2020 - 2021	BP	Dépenses mandatées	Crédits reportés
<b>TOTAL &gt;</b>		<b>115 720,00 €</b>	<b>1 934 977,97 €</b>	<b>253 765,43 €</b>	<b>54 088,21 €</b>
2031	Frais d'études	91 420,00 €	1 829 977,97 €	195 258,50 €	54 088,21 €

		RAR 2020 - 2021	BP	Dépenses mandatées	Crédits reportés
<b>TOTAL &gt;</b>		<b>6 299 412,69 €</b>	<b>9 548 386,84 €</b>	<b>3 756 623,26 €</b>	<b>11 139 984,10 €</b>
2041411	Communes du GFP Biens mobiliers, matériel et études	1 113 525,00 €	0,00 €	303 300,00 €	1 060 200,00 €
2041412	Communes du GFP Bâtiments et installations	5 185 887,69 €	7 248 386,84 €	2 953 323,26 €	10 079 784,10 €

# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

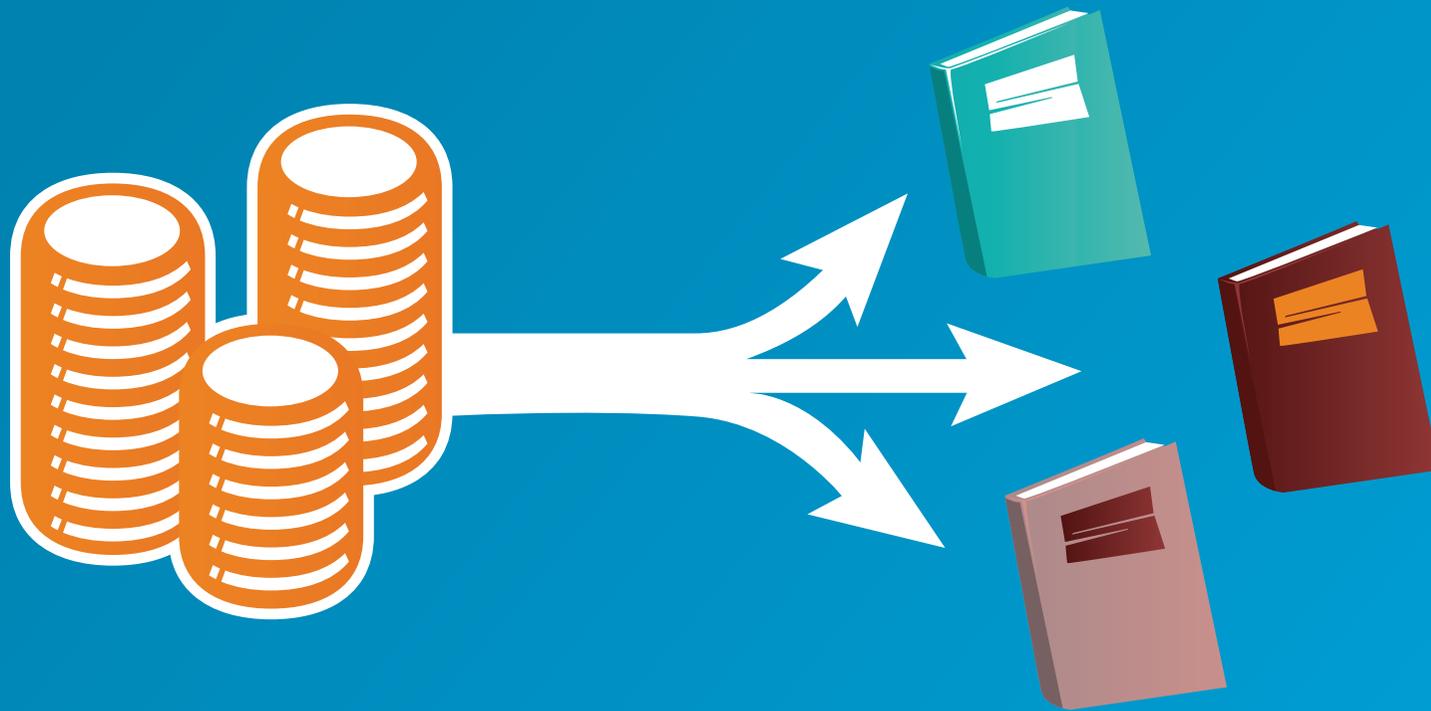
## LES DÉPENSES

		RAR 2020 - 2021	BP	Dépenses mandatées	Crédits reportés
<b>TOTAL &gt;</b>		<b>261 177,57 €</b>	<b>2 400 024,00 €</b>	<b>554 481,87 €</b>	<b>292 887,24 €</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00 €	348 936,00 €	16 147,01 €	50 135,65 €
2152	Installations de voirie	0,00 €	88 900,00 €	6 992,64 €	1 604,12 €
2158	Autres installations	0,00 €	420 298,00 €	67 739,20 €	41 832,56 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	267 400,00 €	23 368,80 €	140 071,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 195,00 €	274 000,00 €	32 811,89 €	7 981,20 €
2184	Mobilier	25 881,57 €	189 000,00 €	39 412,47 €	30 824,71 €
2188	Autres immonisations corporelles	0,00 €	65 760,00 €	10 551,47 €	20 438,00 €

# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

## LES DÉPENSES

		RAR 2020 - 2021	BP	Dépenses mandatées	Crédits reportés
<b>TOTAL &gt;</b>		<b>3 893 719,86 €</b>	<b>16 312 458,06 €</b>	<b>7 628 072,18 €</b>	<b>2 962 702,38 €</b>
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	0,00 €	494 800,00 €	139 061,59 €	24 287,65 €
<b>2315</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	3 524 491,86 €	15 520 258,06 €	6 644 343,95 €	2 916 549,15 €
<b>2318</b>	<b>Autres immo</b>	369 228,00 €	297 400,00 €	357 824,44 €	21 865,58 €



# ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS AUTONOMES

# BUDGETS ANNEXES LIÉS AUX ZONES D'ACTIVITÉ

Les évolutions des dépenses et recettes des budgets des zones d'activité citées ci-après sont présentées dans ce document.

- ZA DU BACQUEROT
- ZA DU BOIS
- ZA DES GRAISSIERES
- ZA DE LA MAURIANNE
- ZA DES PACAUX
- ZA DU PARADIS

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 DES BA \*  
SOUS RÉSERVES D'ÉCRITURES**

# BUDGET ZA DU BACQUEROT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	0 €	175 €	175 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	0 €	- 175 €	- 175 €



# BUDGET ZA DU BOIS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	0 €	9 433,39 €	9 433,39 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2022</b>	<b>0 €</b>	<b>- 9 433,39 €</b>	<b>- 9 433,39 €</b>



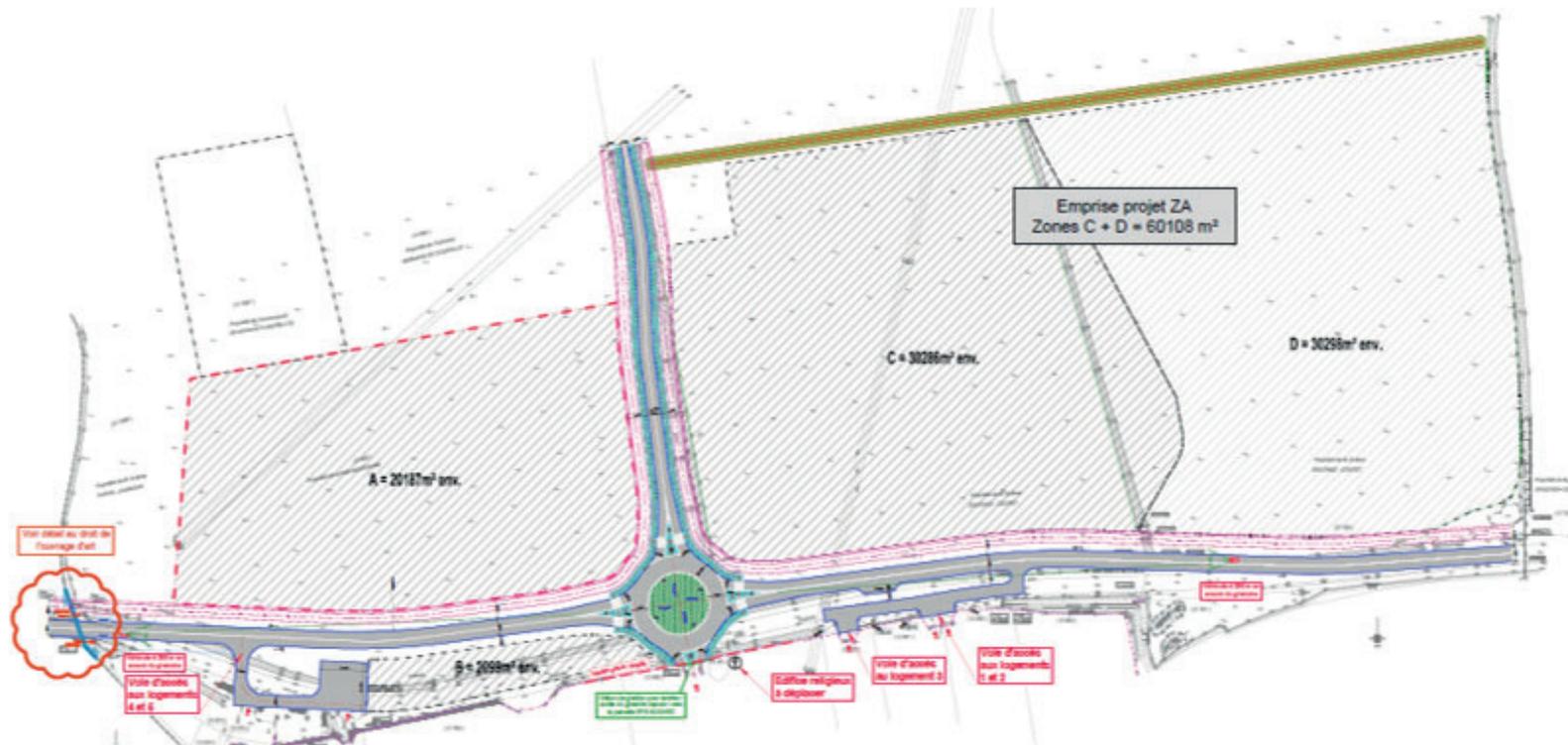
# BUDGET ZA DES GRAISSIÈRES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	590 €	0 €	590 €
Dépenses	0 €	2 856,09 €	2 856,09 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2022</b>	<b>590 €</b>	<b>-2 856,09 €</b>	<b>-2 266,09 €</b>



# BUDGET ZA DE LA MAURIANNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	0 €	37,49 €	37,49 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	0 €	- 37,49 €	- 37,49 €



# BUDGET ZA DES PACAUX

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	392 720,69 €	0 €	392 720,69 €
Dépenses	0 €	140 623,31 €	140 623,31 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	392 720,69 €	- 140 623,31 €	252 097,38 €



# BUDGET ZA DU PARADIS

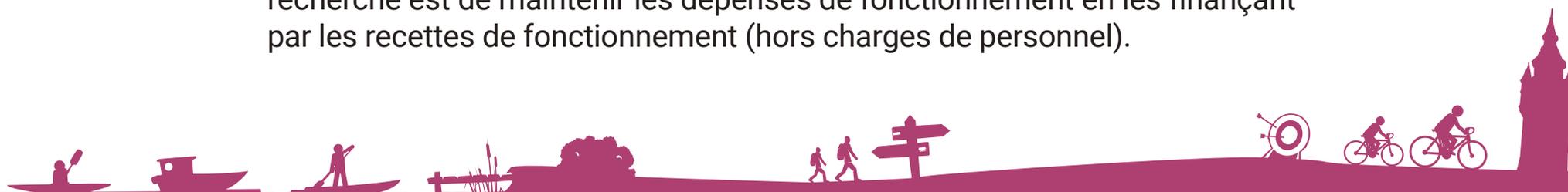
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	0 €	4 016,47 €	4 016,47 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	0 €	- 4016,47 €	- 4016,47 €



# BUDGET OFFICE DE TOURISME

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	10 313,51 €	7 789,02 €	18 102,53 €
Dépenses	0 €	106 232,34 €	106 232,34 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	- 10 313,51 €	- 98 443,32 €	- 88 129,81 €

Ce budget n'ayant plus nécessairement d'investissement, l'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).





# BUDGET DU PORT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	17 051,83 €	5 288,48 €	22 340,31 €
Dépenses	35 861,24 €	65 180,68 €	101 041,92 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	- 18 809,41 €	- 59 892,20 €	- 78 701,61 €

Concernant les dépenses d'investissement, celles-ci sont détaillées dans le présent document.

L'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).





# BUDGET DU GÎTE



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	51 094,89 €	44 185,15 €	95 280,04 €
Dépenses	23 098,42 €	117 471,34 €	140 569,76 €
Résultat provisoire de l'exercice 2022	27 996,47 €	- 73 289,19 €	- 45 289,72 €

Le budget d'investissement étant consacré à l'entretien des deux sites, l'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).



# BUDGET REOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	58 245,26 €	3 059 039,77 €	3 117 285,03 €
Dépenses	117 365,80 €	3 060 262,30 €	3 177 628,1 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2022</b>	<b>-59 120,54 €</b>	<b>-1 225,53 €</b>	<b>-60 343,07 €</b>

Depuis le 1er avril 2022, un nouveau prestataire a en charge le ramassage des déchets de notre territoire. Suite à de lourds dysfonctionnements dans le circuit de collecte, conscients de la gêne occasionnée, les élus de la CCFL ont ainsi décidé de dédommager tous les usagers et ont acté à l'unanimité l'exonération de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour le mois d'avril 2022.

Cette exonération représente un effort pour la CCFL de 250 000 euros.



# BUDGET AÉRODROME

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Recettes	300 000,00 €	128 234.66 €	428 234.66 €
Dépenses	15 837.68 €	290 228.54 €	306 066,22 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2022</b>	<b>284 162.32 €</b>	<b>-161 993.38 €</b>	<b>-122 168.44 €</b>